

Rospez Infos

Journal d'informations Municipales

Janvier 2017

Le mot du Maire

Rospéziens, Rospéziennes.

C'est avec un léger retard que nous éditons ce bulletin estival !

Le dernier conseil municipal de ce semestre nous amenait à valider des décisions importantes pour notre commune.

Ainsi, le projet de la salle des fêtes est maintenant lancé puisqu'au mois de Juin en collaboration avec les services de Lannion Trégor Communauté nous avons procédé à la consultation pour le choix de l'architecte. Le 5 juillet nous avons délibéré et retenu le cabinet d'architecte BY de ST MICHEL EN GREVES.

En septembre nous élaborerons les premières esquisses et formerons une commission de travail avec l'ensemble des utilisateurs.

Le programme de voirie a également été validé. Cette année nous portons une attention toute particulière à ce programme par un effort financier conséquent puisque nous interviendrons sur 3000 ml de voirie communale.

Depuis plusieurs mois la SEM travaillait sur le nouveau projet de lotissement route de Quemperven. Lors du dernier conseil nous avons également présenté le projet définitif. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux devrait avoir lieu début septembre pour un démarrage avant fin 2016.

Récemment la vente du Cabinet Médical s'est concrétisée. Conformément à ce que je vous annonçais sur le bulletin de Janvier, le médecin a déposé au mois de Juin un permis de construire pour la réalisation d'une maison médicale dans la prolongement du Cabinet existant, ce qui permettra la venue d'un deuxième médecin et l'intégration du cabinet d'infirmiers et des kinésithérapeutes.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et d'agréables vacances

Jacques ROBIN
Maire de Rospez



Permanences des élu(e)s :

Jacques ROBIN

Maire

Lundi de 10h à 12h

Mardi de 10h à 12h

Samedi de 10h30 à 12h

Chantal TOURBOT

Adjointe Vie associative, Communication - Information

Samedi de 10h30 à 12h

Martine LE DEUC

Adjointe aux affaires sociales

Sur Rendez-vous

François LAERON

Adjoint Travaux, Voirie, Personnel

Sur Rendez-vous

Guy LAHAY

Adjoint aux affaires scolaires enfance jeunesse

Samedi de 10h30 à 12h

Mauricette LAHUEC

Adjointe Finances,

Samedi de 10h30 à 12h

LA COMMUNE

Agenda 2017

Janvier	7	Vœux du Maire	Mai	1er	La Rospézienne (cyclos)
	11 ou 18	Goûter des anciens		7	2ème tour élection présidentielle
	13	Galette Ro'spered		8	Repas des anciens
	14	AG Rando (galette)		21	Kermesse école Sainte-Marie
	15	Galette des Cyclos		25	Tournoi de foot
	20	AG Comité des Fêtes		27	Rallye des amis
	21	Galette foot			
	27	AG Club des 3 clochers	Juin	02	AG du foot
	28	Galette aiguilles rospéziennes		04 ou 25	Kermesse Ecole Publique
Février	18	Repas de la Saint-Valentin (comité des fêtes)		11	1er tour des élections législatives
				18	2ème tour des élections législatives
				30	Repas des octogénaires
Mars	11	Repas de l'amicale laïque			
	18	Expo aiguilles rospéziennes	Juillet	01	Fête de fin de saison école de foot
	25	Théâtre école Ste Marie		06	Concours de boules FNACA
				14	Concours de boules du comité des fêtes
Avril	07 et 08	Ro'spered – Théâtre			
	14	Repas FNACA	Août	27	Rando pédestre
	23	1er tour élection présidentielle			
			Septembre	2, 3 et 4	Pardon de Rospez

ATTENTION :

Le jour de collecte des déchets passe au Lundi pour la zone Nord de la commune et le vendredi pour la zone Sud à Partir du 1er Janvier 2017



Ecole Edouard Luby

Les classes de l'école primaire passent au numérique avec l'achat de vidéo projecteurs interactifs et de portables :

Prévu à la rentrée de septembre les vidéo-projecteurs interactifs commandés à la société ICS de Lannion, n'ont finalement été opérationnels que début novembre.

La directrice et l'équipe pédagogique de l'école sont ravis de ces nouveaux équipements qui leur permettent d'associer les nouvelles technologies à leur pédagogie.

L'école a maintenant son site web:

<http://www.ecole-edouard-luby-rospez.ac-rennes.fr/>

Quelques infos pratiques :

Les cartes d'identité ne sont plus gérées par la Mairie de ROSPEZ. Merci de vous adresser à la Mairie de LANNION (prendre rendez-vous).

Recensement : 4 agents recenseurs vont parcourir la commune du 19 Janvier au 18 Février.



Naissances:

Léonard PHILIPPE né le 16/01/2016
Julia GUEGAN née le 30/01/2016
Esteban ALLAINGUILLAUME BELLEC né le 29/02/2016
Naëlle TRUBLET née le 18/03/2016
Isia FRANCOIS née le 20/03/2016
Zélie PENNES née le 21/03/2016
Pauline THEREZE née le 22/04/2016
Callie VIDOT née le 3/05/2016
Nina LE DISSEZ née le 18/05/2016
Jeanne ALLAIMAT née le 22/06/2016
Hayden LE MERDY né le 16/07/2016

Yüna PERROT SIMON née le 19/07/2016
Yann TRAVERS né le 6/09/2016
Elio LE GUERN LE LEER né le 9/10/2016
Dihonn HATCHI né le 19/11/2016



Mariages :

Anne Véronique MOREAU et Glen PENNES Le 23/07/2016
Anne Gaëlle LANCELOT et Souhaïl GALALEM Le 6/08/2016
Céline PERON et Sylvie COUTO Le 20/08/2016

Décès :

Jean OLLIVIER le 28/01/2016
Yvette GUEZENNEC épouse LE ROUX le 5/03/2016
Aimée LE FLEM veuve HUET le 11/03/2016
Albert LURON le 24/03/2016
Germaine MAX veuve MOREL le 20/03/2016

Yvette OLLIVIER épouse LE GALL le 23/04/2016
Didier GOUEVY le 9/05/2016
Clémentine LE FLEM le 15/09/2016
Bernard LAMY le 26/11/2016
Eliane AMOURET le 1/12/2016



Opération Chocolats

une équipe de Choc (ho là!), composée de Martine, Gilberte, Françoise, Annie, Mauricette, Guy et François, a passé deux heures à mettre les chocolats en sachets pour les enfants et les aînés.

Au mois d'octobre la société Eurovia a réalisé le programme de voirie sur les secteurs de goazoures, route de pont prajou, route de mazéo et route de feunteuniou-route de pors ar lan . Les plateaux route de Lanmérin inscrits au programme sont reportés au mois de février en raison d'une activité travaux importante dans le bourg



Pendant 2 mois la société le Du a effectué l'enfouissement de réseau haute tension depuis la commune de lannion permettant de sécuriser l'alimentation électrique de la commune.



La communauté d'agglomération a procédé au remplacement de regards d'assainissement route de Lanmérin et route de Buhulien et a « chemisé » le réseau rue Pierre Rogard afin de supprimer les arrivées d'eaux parasites



RAPPEL :

ELAGAGE

La Municipalité de Rospez rappelle aux propriétaires de terrains situés en bordure de route, qu'ils sont dans l'obligation d'élaguer leurs arbres. Ceci afin d'assurer de bonnes conditions de circulation sur la voie publique, et d'éviter que les câblages électriques et téléphoniques ne se coincent dans les branchages.

De trop nombreuses branches sur la route, sans action de la part des propriétaires la municipalité se verra dans l'obligation de faire respecter la Loi:

- Courrier envoyé aux propriétaires
- Si rien n'est fait, élagage des arbres par la municipalité et envoi de la facture au propriétaire.

Débroussaillage devant son terrain

Nous rapellons aux propriétaires de terrains situés en bordure de route, qu'ils sont dans l'obligation de nettoyer devant leur terrain jusque la route. Tout particulièrement si vous avez des compteur eau ou d'électricité en bordure de route, ils doivent être dégagés et visibles.



Horaires déchetteries du 12 décembre au 27 mars Ouverture de la partie déchèterie à Buhulien en Mars 2017

A retrouver sur: <http://www.lannion-tregor.com/> section déchets ménagers, les déchetteries

à partir du 26 Octobre	lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Louannec	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée
Ploubezre	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée	Fermée	9h00-12h00 13h30-17h30	Fermée
Lannion	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00 13h30-18h00	9h00-12h00
Buhulien	Ouverture en Mars 2017						

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Juillet 2016:

Comme tous les ans le centre de loisirs du mois de juillet est la période la plus importante de l'organisation de l'ALSH. Ouvert du 6 au 29 juillet le centre a accueilli 83 enfants, concernant 58 familles, 36 enfants de moins de 6 ans, et 47 de 6 à 12 ans, 14 enfants venant de communes limitrophes, dont 2 ont leurs grands-parents domiciliés sur la commune. Pour rappel les enfants dont les grands parents habitent la commune bénéficient du tarif appliqué aux Rospéziens. Ce qui nous donne une moyenne journalière de 39 enfants présents, en légère progression par rapport à l'an dernier.

Les temps forts du centre ont été les visites :



Le centre du son à Cavan le 22 juillet
48 enfants.



Le zoo de Trégomeur le 29 juillet pour la sortie de fin de centre : 47 enfants.



La cité des télécoms à Pleumeur Bodou
le 9 juillet : 36 enfants.

Et bien sur les 2 mini-camps, cette année à Santec:

du 11 au 13 juillet : 11 enfants de 9 à 12 ans ont effectué un stage d'initiation au surf, au paddle board et au wave-ski avec l'aide des moniteurs du centre de glisse de Santec

du 18 au 20 juillet : 8 enfants ont participé à un stage cirque encadrés par les animateurs du « Cirque à Léon ». Ils ont pratiqué l'acrobatie, les équilibres sur objet et le jonglage.



Scéance cinéma le 16 décembre pour
les enfants de l'ALSH

Automne 2016

Du 24 au 28 octobre, 28 enfants inscrits pour 20 familles, dont 16 enfants de moins de 6 ans, moyenne journalière 16 enfants. A l'issue de la semaine après des activités autour du thème choisi : « La Pomme » le groupe s'est rendu « Aux Vergers de Kernivinen » à Perros Guirec, les enfants ont découvert et goûté les différentes variétés de pommes du verger ainsi que la fabrication du jus de pommes

Horaires

Journée : de 9h30 à 17h30.
Après-midi : de 13h30 à 17h30.

Garderie

Le matin de 7h30 à 9h30.
Le soir de 17h30 à 18h30.

Les dates à retenir

HIVER 2017 du 13 au 17 février.
PRINTEMPS 2017 du 10 au 14 avril.
ETE 2017 à partir du 10 juillet

Coordonnées du centre de loisirs

Adresse : 1, Rue François Nicolas 22300 ROSPEZ
Téléphones : Centre 02 96 38 05 84
Portable 06 07 35 30 05 #
Cantine 02 96 38 43 15
Mairie 02 96 38 07 15

PERIODE SCOLAIRE Les mercredis après-midi

uniquement durant les périodes d'ouverture

Ecole publique Edouard Luby

Maternelles

LES ELEVES DE LA MATERNELLE A LA FERME

Mardi 11 Octobre, les élèves de l'école maternelle E. Luby se sont rendus à la ferme du Moulin Neuf à Plougasnou pour découvrir les animaux, les activités du fermier et surtout le moulin à roue en état de marche. Ils ont ainsi pu découvrir comment à partir des grains de blé, nous obtenons de la farine et comment la meule et la roue du moulin pouvaient fonctionner. Cette visite sera complétée dans les mois à venir par la rencontre avec un boulanger pour apprendre à fabriquer du pain et fait suite à la plantation de blé et de sarrasin dans le potager de l'école. Peut-être pourront-ils récolter leur propre blé dans les mois à venir ?

Les enfants ont aussi beaucoup apprécié la rencontre avec les animaux de la ferme et la dégustation de tomates jaunes et de melon vert dans le potager. De retour, à l'école, la Semaine du goût s'est poursuivie par la réalisation d'une soupe avec les légumes du jardin et la dégustation de différentes variétés de pommes.



AU MARCHÉ

Dans le cadre d'un travail sur l'alimentation, les élèves de l'école maternelle E. LUBY à Rospez se sont rendus jeudi 17 NOVEMBRE le matin au marché de Lannion pour acheter les fruits nécessaires à la réalisation d'une salade de fruits. Auparavant, en classe, ils avaient lu la recette et préparé la liste des ingrédients à acheter. Jeudi matin, ils ont découvert les différents étals du marché, les produits que l'on pouvait acheter, les fruits et légumes de saisons. Ils ont choisi soigneusement leurs fruits avant de rentrer à l'école les éplucher, les couper, les presser et les déguster.

CINECOLE

Début novembre, les deux classes de l'école maternelle E. Luby se sont rendus au cinéma « Les Baladins », à Lannion, pour assister à la projection des premiers films d'animation de la sélection du cycle Cinécole intitulés « Neige et les arbres magiques ». Au cours de l'année, ils assisteront à deux autres projections au deuxième et troisième trimestre. Ces séances permettent aux plus jeunes d'acquérir une première culture cinématographique.

JARDIN

Depuis plusieurs années, les élèves de l'école maternelle cultivent leur potager avec l'aide de Patrice, animateur nature pour l'association War Dro An Natur. Au mois de Septembre, comme tous les ans à la même période, ils ont préparé leur jardin pour l'hiver. Ils ont enlevé les mauvaises herbes, enrichi la terre avec du compost, fait des semis de blé et de sarrasin, mais aussi de radis qu'ils ont récolté trois semaines plus tard, de mâche. Ils ont recouvert de feuilles certaines zones du jardin. Cette année, les élèves de moyenne et grande section ont confectionné une soupe avec les légumes du jardin. Au fil du temps, les enfants sont de plus en plus autonomes dans les tâches à réaliser pour faire vivre ce lieu et leurs connaissances sur les besoins des plantes progressent. Les notions du temps qui passe, des saisons prennent tout leur sens lorsqu'il faut attendre, parfois très longtemps, la récolte après le semis.



Journée spéciale dans la classe des CP-CE1

Chaque jour, les élèves comptent les jours d'école.

Au quarantième jour, la maîtresse, Mme Bellanger, a préparé une journée spéciale :

Défis autour du nombre 40, rédaction de notre portrait lorsque nous aurons 40 ans, dessin autour du nombre 40... Une journée très très spéciale nous attend pour le 100ème jour d'école. Nous sommes pressés d'y être !



Elections des délégués de classe

En élémentaire, chaque classe a élu deux délégués et deux suppléants.

Nous avons utilisé le matériel de vote confié par la Mairie. Chaque élève est passé dans l'isoloir, a déposé son enveloppe dans l'urne et a signé.

Premier conseil des élèves : vendredi 9 décembre 2016. Les délégués ont tous préparé ce qu'ils allaient dire sur le règlement de la cour de récréation



Visite de la station de traitement de l'eau

Au mois de novembre, nous avons visité la station de traitement de l'eau de Lannion (à Kergomar).

L'eau vient du ruisseau Min Ran, un affluent qui se jette dans le Léguer. Différentes étapes permettent de rendre l'eau potable :

Le **dégrillage** qui consiste à enlever les feuilles et les branches. Puis on incorpore du **lait de chaux** pour apporter des minéraux. Ensuite, du **charbon actif** est ajouté pour enlever des pesticides. Un produit permet de coller les saletés les unes aux autres (flocs), c'est la **floculation**.

Après, les flocs tombent au fond du bassin, c'est la **décantation**. Les petites saletés qui restent vont être piégées par du **sable** qui va filtrer cette eau. Pour finir, du **chlore** est rajouté pour tuer les bactéries et rendre l'eau potable.

Cette visite nous a permis de découvrir le trajet de l'eau avant qu'elle arrive dans les robinets.

Classe Nautique:

Les 34 CM2 se sont rendus en classe découverte du lundi 12 au vendredi 16 septembre. Ils étaient hébergés au centre de vacances et se sont initiés à la voile au centre nautique de Port-Blanc.

Au programme : six séances de voile sur des catamarans dans un site magnifique ; une course d'orientation, qui a permis aux élèves de se repérer et d'identifier sur une carte les éléments de la réalité du terrain ; le ramassage des déchets sur l'île aux femmes qui les a sensibilisés au développement durable.

Ce séjour, inscrit dans le projet d'école, offre aux élèves l'occasion d'apprendre à vivre ensemble par une approche de terrain. L'initiation à la vie sociale et à l'environnement, que permettent les classes découvertes, représente deux facettes de ce que l'on appelle l'éducation à la citoyenneté. C'est une forte expérience collective qui permet aux élèves de développer des compétences sociales et civiques, d'autonomie et d'initiative au sein d'un environnement nouveau. L'activité voile développe quant à elle l'entraide entre les élèves mais également l'attention : il faut en effet être particulièrement attentif aux consignes et explications données à terre pour pouvoir évoluer en autonomie sur l'eau.

Ce séjour très enrichissant pour les élèves ne pourrait avoir lieu sans l'aide financière de l'Amicale Laïque de Rospez, sans les subventions des mairies de Rospez et de Caouënnec, sans la disponibilité (et la bonne humeur) des parents accompagnateurs, auxquels il faut ajouter tous les habitants de Rospez qui ont participé à l'opération « galettes de Belle-Isle ». Les élèves de CM2 et leur enseignante remercient vivement leurs chers partenaires !



Pleumeur-Bodou

Le 7 octobre, dans le cadre de la semaine des sciences, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont été conviés à une séance d'observation virtuelle du ciel au planétarium de Pleumeur-Bodou. Ils ont pu ainsi découvrir le système solaire, les mouvements de la terre, les différentes phases de la Lune, ainsi que les principales représentations astrologiques.

Toujours dans le domaine scientifique, les CE2/CM1 de Mme Maillot et les CM1/CM2 de M. Etévenard ont assisté à des animations, sur le thème de l'eau et des zones humides.



Les CM2 à l'heure du numérique

L'inspection académique des Côtes d'Armor a mis à la disposition des élèves de la classe de CM2, une flottille de 6 tablettes numériques pour une période de 6 semaines. Les élèves en ont profité pour réaliser des livres numériques associant textes, photos, vidéo et son sur les thèmes de l'école Edouard Luby, la présentation d'une journée en CM2, la commune de Rospez, la commune de Caouënnec, la classe découverte et une présentation du Trégor. Ces productions numériques interactives vont être envoyées aux correspondants de Chicago aux Etats-Unis. En effet, les élèves trégorois partagent avec leurs partenaires américains un ambitieux projet opéra dont le

sujet évoque le réseau Shelburn et l'action des résistants bretons qui évacuèrent les aviateurs américains vers la Grande-Bretagne en 1945. Une tournée de représentation de cet opéra aura lieu la dernière semaine de juin; participent au projet les classes de CM1-CM2

et de CM2 de l'école Edouard Luby et une 6e du collège Yves Coppens à Lannion.



Horaires 2016 - 2017

Vacances d'hiver :

Vacances de printemps

Vacances d'été

Fin des cours vendredi 10 février, reprise le lundi 27 février

Fin des cours vendredi 7 avril, reprise le lundi 24 avril

Fin des cours vendredi 7 juillet

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi

8h45 - 16h00

TAP*: 16h00 - 16h30

Mercredi

8h45 - 11h45

Vendredi

8h45 - 15h00

TAP*: 15h00 - 16h30

* TAP (Temps d'Accueil Périscolaire)

Ouverture de l'école le matin : 8h35, l'après-midi : 13h50.

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Garderie le matin : 7h30 - 8h35.

Le soir : 16h30 - 18h30.

Ecole catholique Sainte-Marie

L'AUTOMNE EN MATERNELLE DE L'ECOLE SAINTE MARIE

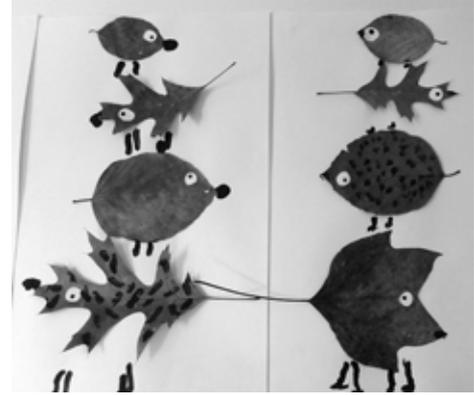
Tous les enfants de l'école maternelle (classes bilingue et monolingue) ont découvert que l'on peut faire de nombreuses choses avec des feuilles d'automne. Après les avoir ramassées et faites sécher, les petits et moyens ont laissé des empreintes avec ces feuilles. Les



élèves de grande section les ont transformées en jolis petits personnages.

Nag a draoù a c'helfemp ober gant delioù an diskaramzer! Dastumet hon eus delioù sec'h ha lakaet hon eus anezho da sec'hañ. Goude-se

ar re vihan o deus peget anezho hag ar re grenn o deus laosket roudoù ganto. Ar re vras o deus treuzfurmet anezho. Farsus ha plijus e oa !



SALADE DE FRUITS D'AUTOMNE EN GS-CP

Nous avons apporté le fruit de notre choix en classe ;

certaines ont apporté une pomme, une poire, un kiwi, une orange, du raisin, Elya a apporté une mangue, et Alan a apporté des physalis. Nous avons observé, touché et senti :

les aspects, les formes, les couleurs, les textures.

Un fruit en particulier : la pomme.

Elle est ronde et elle a plusieurs couleurs : vert, jaune, rouge. Autour de la pomme, il y a une peau que l'on peut enlever en l'épluchant. Dans la pomme, il y a des graines appelées pépins. Au sommet de la pomme, il y a une queue. La pomme est le fruit du pommier. Atelier cuisine :

Ensuite, nous avons épluché, découpé les fruits pour préparer une savoureuse salade de fruits.



CYCLE SPORTIF : LE VELO CHEZ LES CE

Abaoe an distro-skol bep lun hon eus un abadenn marc'houarn gant skolidi klas Christian. Pleustriñ a reomp e-kichen sal ar gouelioù. Ober a reomp poelladenoù a bep seurt warvarc'houarn.

Strivioù hon eus graet dija! Plijus-tre eo!

Depuis la rentrée tous les lundis, nous avons une séance de vélo avec les élèves de la classe de Christian. Nous nous entraînons à côté de la salle des fêtes. Nous faisons toutes sortes d'exercices à vélo.

Nous avons progressé déjà !



INTERVENTION VALORYS CHEZ LES CE-CM DE SAINTE MARIE

En lien avec le projet d'école sur « Comment rendre nos élèves citoyens responsable et respectueux de leur environnement », les enfants du CE1 au CM2 de l'école Sainte Marie de Rospez ont pu bénéficier d'une animation par Valorys sur le tri des déchets.

En partant des connaissances des élèves sur les déchets, le tri sélectif, le recyclage et le compostage, l'animateur a abordé la thématique de la préservation de nos ressources naturelles et de la réduction de nos déchets.



L'objectif était de faire prendre conscience aux élèves qu'ils sont des acteurs éco-responsables et des écocitoyens du monde de demain.

Sous forme de jeux et de questionnements, l'animateur a présenté la structure Valorys de Pluzunet tout en évoquant la problématique environnementale des

déchets et la nécessité du recyclage.

Un visite des installations de Pluzunet sera effectuée en mars afin de finaliser le projet.



JARDIN ECOLO CHEZ LES CE-CM BILINGUE DE SAINTE MARIE AL LIORZH

Kendalc'het hon eus da sevel al liorz h liammet gant ar raktres-skol diwar-benn an en-dro.

Savet hon eus un dosenn evit lakaat greun ha plant da greskiñ.

Pep hini e-pad an ehan a gemer perzh el liorz h.

Nous avons continué l'aménagement de notre jardin en lien avec notre projet d'année sur l'environnement.

Nous avons réalisé une butte de culture. Chacun groupe participe à tour de rôle au travail du jardin.



SORTIE CINEMA POUR NOEL

Comme tous les ans, nous avons proposé, pour les fêtes de fin d'année, un spectacle aux élèves de l'école Sainte Marie. Cette année, Les enfants ont pu profiter d'une séance de cinéma.

Pour les maternelles jusqu'aux CP, c'est « Monsieur Bout-de-Bois » qui a été choisi et pour les CE1 jusqu'aux CM2 c'est « Vaiana ». Deux jolis films qui ont ravi les enfants !



Horaires 2016 - 2017

Vacances d'hiver :

Vacances de printemps

Vacances d'été

Fin des cours vendredi 10 février, reprise le lundi 27 février

Fin des cours vendredi 7 avril, reprise le lundi 24 avril

Fin des cours vendredi 7 juillet

Horaires : Lundi, Mardi et Jeudi et Vendredi

8h45 - 16h15

12h15 - 14h00 : Pause méridienne

Ouverture de l'école le matin : 8h30, l'après-midi : 13h00.

Garderie le matin : 7h30 - 8h30.

Le soir : 16h30 - 18h45.

Ro'spered ACTIVITE PATRIMOINE

Un peu d'histoire de Ropez

De la croix de Convenant Yel au manoir de Coat Jorand



Croix de Convenant Yel



Carte de Coat Jorand en 1828

En 1982, la croix de Convenant Yel a trouvé place de l'autre côté de la route car elle gênait la visibilité au carrefour. C'est bien une « croix de carrefour » : les cadastres anciens montrent que la route venant du bourg descendait en ligne droite jusqu'au « moulin de Rospez » par un chemin supprimé par le remembrement : une voie ancienne qui allait chercher un bon emplacement pour franchir le Guindy avant de remonter en ligne droite jusqu'à Caouënnec.

La croix date de 1814. C'est une copie de la Croas Vari, qui avait été commandée par la fabrique en 1813 pour remplacer celle détruite à la Révolution. Le modèle de ces deux croix se retrouve en grande partie dans une croix près de Saint Samson, sur

la commune de Pleumeur-Bodou : peut-être un même sculpteur pour les trois ? Les sculptures sont traditionnelles et très frustes, sans recherche dans les traits : d'un côté le Christ, au dos la Vierge ; deux personnages accroupis soutiennent les bras de la croix et portent ce qui est ailleurs un blason mais ici sans armes représentées.

L'inscription sur deux faces du socle dit, comme cela se fait souvent, à qui nous devons cette croix : « Fait faire par Jean Rouzault, Jacques Rouzault, Yves Rouzault et le recteur Corre en 1814 ». Les Rouzault habitaient le manoir de Coat Jorand. Les registres anciens permettent de mieux les identifier.

Tous les trois sont frères ; la famille compte encore Marc, François et Renée, tous enfants d'Yves Rouzault et Renée Le Corre. Yves a épousé en 1783 Marie-Françoise Le Montréer ; Renée a épousé en 1786 Pierre Le Roux, un Rospézien parti sur Lanmérin ; Jacques a épousé en 1787 Marie-Joseph Queffeuou ; Jean s'est marié à Tonquédec en 1788 avec Marie-Yvonne Unvoas. Quant à François (1757-1818), il a été ordonné prêtre en 1784, nommé vicaire à Bourbriac, puis à Caouënnec en 1791 et s'est exilé à Jersey puis en Angleterre à la Révolution. A son retour vers 1802 il a été vicaire à Saint-Adrien, recteur de Senven-Lehart en 1804 et est décédé recteur de Saint-Adrien en 1818. Nous sommes là dans des familles en vue à Rospez : Le Corre, Le Montréer, Queffeuou, Rouzault sont avec les Menguy, Daniel, Allain, Le Beuvant et Kerhervé des personnes « qui ont de la surface » et les mariages entre elles sont fréquents.

Selon un renseignement fourni par René Guézennec, le dernier exploitant de la propriété, son oncle a été propriétaire de la ferme, il s'appelait Yves-Marie Le Corre, du nom de la mère des Rouzault. Après les Le Corre, la propriété est passée en partie à une famille Person et autre partie à la famille Razavet, avant de passer en d'autres mains, avec à chaque fois de multiples propriétaires chacun pour une petite part.

Le manoir a perdu son architecture ancienne : une porte en ogive, à droite, remplacée par une fenêtre, un escalier extérieur en façade, à gauche de la porte, supprimé, des œils-de-bœuf à l'étage remplacés par des fenêtres... Il reste une date sur le linteau d'une fenêtre : 1788. Le puits est daté

de 1819, l'inscription qui donne le nom des propriétaires est illisible depuis longtemps. Après 1826, une autre ferme a été bâtie à l'arrière du manoir, elle est devenue habitation en 1972. Des crèches et soues à porcs, qui se trouvaient devant les bâtiments de l'une et l'autre ferme, ont été démolies, l'une d'elles remplacée par une maison.

Selon une enquête menée par la Région, les donateurs de la croix de Convenant Yell faisaient partie du conseil de fabrique. Joint au fait que la famille comptait un prêtre, cela explique peut-être la présence, collé sur le manteau de la cheminée du manoir, d'un très beau crucifix ancien, qui a suivi les Guézennec à leur retraite. Il y a peu d'années, il en a été fait don à l'église de Rospez, où on compte le mettre en valeur. A .Sonneck

Quelques travaux en cours ou réalisé par le groupe patrimoine

Le groupe patrimoine continue à œuvrer pour la collecte et la diffusion des connaissances sur Rospez et pour la sauvegarde du petit patrimoine.

- Toponymie et histoire de Rospez.

En vue d'une publication, le groupe patrimoine rassemble dans un dossier unique par lieu-dit toutes les informations recueillies sur des sites divers (archives, cartes, articles ...etc.).

- Amélioration de l'accès à la fontaine Saint Tugdual associée à l'église saint André de la Ville Blanche par la réalisation de marches menant au lit du ruisseau et de là à la fontaine.

- Restauration de l'ancien rouissoir à lin et chanvre de Goaspezz.

La phase de déblayage est quasiment terminée. La prochaine étape prévue au printemps prochain consistera à restaurer l'entourage du bassin par un mur de moellons là où il n'existe plus. Il faudra trouver des pierres !

- Sauvegarde du petit patrimoine et histoire de Rospez.



Croix de Parcou Thomas : Août 2016

La croix de Parcou Thomas penchait de plus dangereusement au pied d'un grand chêne. Elle a donc été mise à terre et un emplacement correct et plus sûr préparé à quelques mètres. Elle y est maintenant dressée, apte à traverser les siècles du futur.



Croix de Parcou Thomas: Novembre 2016

NB : Les membres de Ro'spered se tiennent à disposition pour tout renseignement éventuel.

Lieu de réunion : Ty an Holl tous les vendredis matin
(N° de téléphone : 02 96 38 42 63).

NB : Membres du groupe Patrimoine : Alain Sinelnikow / Serge Conanec / Guy le Denmat / Jean Paul Lahuec / Michel Maligot / René Minot / René Robert / Alain Sonneck.

Contacts :

Président : Alain Sinelnikow :
02 96 38 09 86

Secrétaire : Jean Paul Lahuec :
02 96 38 40 19

ACTIVITE THEATRE



Les enfants aidés par Sandrine et Sonia

Côté Enfants, on compte 3 nouvelles recrues, ce qui porte l'effectif à 8 également. Ils répètent actuellement une comédie en 1 acte de Paul COTE : «Ah ! Quelle Agence !» coachés par Sandrine et Sonia.

Tout le monde est très motivé et les séances se passent dans une très bonne ambiance. Une bonne récompense pour ceux qui y ont cru !

Réservez donc dès à présent votre soirée du 7 ou du 8 Avril 2017 (ou les deux, quand on aime on ne compte pas !). Le RIRE sera, comme toujours, au RENDEZ-VOUS.

Suite à la démission de plusieurs membres du groupe «adultes» à la fin de la saison 2015/2016, il n'était pas sûr que la Troupe ZANZIB'ART puisse continuer d'exister. Mais grâce à la pugnacité des membres restants et du Bureau de l'association, les moyens mis en œuvre ont permis de recruter 5 nouveaux acteurs. Après un été laborieux, ce sont donc 8 comédiens qui se sont remis au travail début septembre, pour préparer les nouvelles représentations des 7 et 8 avril 2017.

La pièce actuellement en répétition s'intitule «Le Syndrome du Saint-Bernard» une comédie en 2 actes et 1 épilogue d'Isabelle OHEIX.



Les adultes sans Thomas et de nouveaux acteurs



Groupe peinture

Le reprise c'est effectuée normalement, les peintres sont au rendez vous avec moins d'effectif pour l'année 2016. Pour les personnes intéressées il reste quelques places à l'atelier, les heures sont de 20h à 22h30 , Pour tout contact : 02 96 38 09 86

Responsable : Denis Sidaner

Rando Rospez



Notre saison a repris début septembre, le club propose 2 possibilités de randonnées :

Le lundi matin environ 2 heures aux alentours du bourg, rendez-vous à 9 h 30 devant l'ancienne mairie.

Le mercredi après midi, un parcours de 8 à 10 kms ou de 11 à 14 kms suivant la saison, consulter le planning sur le site de Rando Rospez, rendez-vous à 13 h30 précises parking de la mairie avec participation au covoiturage, seules dérogations à la règle, quelques dimanches où les adhérents participent à des randonnées à but caritatif dans la région.

Cette année encore 50 adhérents ont à nouveau rejoint le club. Le montant de l'adhésion est de 31,00 euros. Cette somme couvre la cotisation+la licence FFRP+la responsabilité.

Le 22 mai 2016, 25 adhérents se sont rendus à Morlaix pour une escapade « à fers et à flots » la descente de la rivière de Morlaix s'est effectuée en bateau avec un arrêt pour visiter le château du taureau, puis une arrivée à l'île de Batz, le retour à partir de Roscoff s'est fait par le petit train touristique.

Le 4/5 juin 2016, 21 adhérents ont participé sous le soleil à un week end de randonnée dans le finistère, après une boucle sportive et physique allant de Morgat au cap de la chèvre, ils se sont retrouvés la soir dans une bonne ambiance. Après une nuit réparatrice une nouvelle boucle a été effectuée le tour de Camaret.

Du 11 au 18/09/2016, 22 adhérents se sont rendus au village vacances azureva de la MALENE dans les gorges du Tarn, pour une semaine de randonnée, accompagnés par 2 guides, ils ont parcouru de très beaux circuits dans les gorges et découverts de beaux villages, ainsi que l'ascension à la chapelle troglodyte de St Marcelin, ouverte exceptionnellement en cette journée de patrimoine, sans oublier un repas typique dans une auberge. Durant la semaine ils ont visité les grottes de Dargilan, la maison des vautours, et effectué une descente du Tarn avec les bateliers.

Il est possible de suivre les pérégrinations du club au long et à travers les chemins creux, l'association possède des photographes de talents, Jean Yves, Suzanne, Jean Pierre, Serge et



autres..... Grâce au site web randorospez.free.fr, créé par Xavier « randorospez.free.fr » on y trouve tous les renseignements relatifs à la marche du club avec en outre le planning des sorties. Pour des renseignements complémentaires, il est toujours possible de joindre les membres du bureau :

Présidente	Le GOFF Marie Paule	02 96 38 03 15
Secrétaire	GOAZIOU Suzanne	02 96 38 07 38
Vice Présidente	MISUK Jacqueline	02 96 38 02 82
Secrétaire Adjointe	NICOLAS Annie	02 96 91 09 68
Trésorière	LE MENER Nicole	02 96 38 09 91

Le club des trois clochers



C'est un Club qui se porte bien, avec un effectif en hausse par rapport aux années précédentes. Tous les ans, il honore ses anciens adhérents (tes) les plus fidèles, et en particulier les octogénaires et les nonagénaires.

Le 24 Juin, elles étaient cinq (que des femmes) à fêter leur 80 ans, et deux ayant atteint la barre des 94 ans.

A chaque réunion de Club (le mardi tous les 15 jours), entre 60 et 70 adhérents participent aux diverses activités: boules, cartes, scrabble, domino, triomino, marche.

Le Club, ouvert à tous, jeunes retraités et moins jeunes, vous souhaite une Bonne Année 2017.

La Présidente du Club,
Maire-Louise KERAMBRUN

SALLE DES FETES

PLAN SALI

LE DES FETES

Nouveau pôle médical



GYM Rospez



L'association se porte bien avec cette année encore plus d'adhérents, surtout le mardi et le jeudi. Adhérents, eh oui, car si auparavant la gym était féminine, nous comptons désormais dans nos rangs 4 hommes. Ils sont les bienvenus.

A noter que le cours de gym tonique le jeudi soir a vu arriver beaucoup de jeunes nouvelles adhérentes.

Mais le club a aussi beaucoup de fidèles ! Quelques-unes y sont depuis le début, c'est-à-dire depuis bientôt 40 ans, la gym ayant débuté en 1977 avec un seul cours hebdomadaire, le jeudi.

Il faut dire que le succès est en partie dû à notre monitrice Stéphanie, qui a repris ses marques en septembre, toujours aussi dynamique et professionnelle.

L'assemblée générale a eu lieu jeudi 26 novembre en présence de nombreux adhérents, et suivie du pot de l'amitié dans une ambiance conviviale.

Les bilans (moral et financier) de l'année écoulée sont tout à fait satisfaisants.

Étant donné la bonne santé de l'association, nous espérons pouvoir poursuivre l'activité l'an prochain pendant les travaux de la salle des fêtes.

Rappel des horaires:	mardi	10h30 – 11h30	gym d'entretien
	mercredi	9h30 – 10h30	gym douce
		10h30 – 11h30	
	jeudi	19h30 – 20h30	gym tonique

Renseignements: 02 96 38 07 22 / 02 96 46 57 32 / 02 96 38 00 37

Club Step Form Rospez

Les séances ont lieu tous les mardis de 20h à 21h à la salle des fêtes de Rospez.

Pour la deuxième année, Gérard anime les cours. Il propose de nous dépenser dans la bonne humeur, en rythme, sur des chorégraphies de step.

Les personnes débutantes et confirmées sont les bienvenues.

Si vous souhaitez vous laisser tenter par une ou deux séances d'essai, un step vous sera prêté par le club.

Les inscriptions se font sur place . Elles sont possibles en cours d'année.

La cotisation annuelle est de 80 €.



Le bureau :

Présidente: Marie-Noëlle LE STANC, 06 20 03 21 53

Trésorière: Maude LEBEURRIER, 06 82 31 42 28

Trésorière adjointe: Nicole LE BARS

Secrétaire: Séverine PERON

Secrétaire adjointe: Ludivine L'ANTHOEN

Renseignements par téléphone ou par mail :
clubstepformrospez@laposte.net

Le comité des fêtes



Le Comité des Fêtes organise chaque année des manifestations pour participer à l'animation de la Commune de ROSPEZ. Il comprend une trentaine de personnes qui oeuvrent à la bonne marche du Comité.

Le bureau est composé de 2 Vices Présidents ; CONAN Dane et LE BRICQUIR Romain, d'une Présidente Adjointe : LE BOZEC Martine, de 3 Trésorières ; LE BRICQUIR Véronique, LE GALL Patricia et MAHE Annick ainsi que d'un secrétaire : LE MENER Jean-Yves, et d'une chargée des relations presses : LE STANG Marie-Noëlle,

Le Samedi 5 Novembre 2016 un repas dansant « couscous » a été organisé au profit de l'association «LES REVES D'EMMY» de

CAOUENNEC. Cette soirée, animée gracieusement par Claude HAMON, a connu un très beau succès qui, avec 263 repas servis où à emporter, a permis de dégager 3415,36 € euros de bénéfices entièrement remis à l'association.

Le 18 Février prochain le repas de la Saint Valentin, concocté par Manu notre chef, aura lieu à la Salle des fêtes, animation musicale assurée par Claude HAMON. (Réservation dans les commerces).

Cette année verras , comme les années précédentes, le traditionnel concours de boules du 14 Juillet avec tirage au chapeau, qui attire de plus en plus de jeunes qui se mêlent ainsi aux anciens.

Pour la dernière fois dans l'actuelle Salle des Fêtes, le pardon de ROSPEZ aura lieu sur 3 jours les 2 ,3 et 4 Septembre 2017.

- Le Samedi 2 Septembre : concours de boules en doublettes et, en soirée, repas moules-frites avec bal suivie du Feu d'artifice.

- Le Dimanche 3 Septembre : vide grenier dans les rues de ROSPEZ et concours de boules en doublettes.

- Le lundi 4 Septembre : concours de boules en doublettes.

Le concours de boules, du Samedi et du Dimanche, donne lieu à l'attribution du challenge Pierre MORDELLES (pipi), et la fête foraine anime ces festivités.

Le Marché de Noël se déroulera à la Salle des Sports en Décembre 2017.

L'AC Rospez

En ce début d'année scolaire 2016-2017, l'école cyclo de l'AC Rospez est fière accueillir pour une nouvelle saison 23 jeunes cyclistes filles et garçon. Parents et adhérents de l'AC Rospez participent à faire découvrir le vélo, le partage de la route et la sécurité aux Jeunes, que vous pouvez voir parcourir les routes rospéziennes et celles des communes avoisinantes.



Pour les adultes, l'effectif reste stable à environ 200 adhérents. Cette année 2016 fût particulièrement marquée par de nombreuses chutes, parfois lors de perte de contrôle ou avec d'autres cyclistes, mais surtout sur les ronds-points et dans des accrochages avec des voitures. Le partage de la route n'est pas encore une valeur commune et naturelle : il faut donc continuer à marteler que la route est financée par tous et que chacun peut en bénéficier comme son voisin dans un souci d'équité et dans le cadre du respect du code de la route.

Comme chaque année, le bureau de l'AC Rospez se renouvelle avec le départ de Laurent STEUNOU qui anima entre autre, avec enthousiasme et gentillesse durant de nombreuses années, l'école cyclo, et l'arrivée d'Alex CADIOU (un revenant) et de François LAERON.

Les activités pour l'année 2017 sont reconduites, augmentées du Tour de Normandie FSGT et de 2 séjours à Obernay. Début Octobre nous aurons le plaisir de fêter les 40 ans de l'AC Rospez. Ce sera l'occasion de réunir l'ensemble des adhérents anciens et nouveaux autour d'une fête consacrée au vélo sous toutes ces formes suivie d'un repas amical.

Bibliothèque

La bibliothèque de Rospez est toujours ouverte le Samedi de 10h30 à 12h00

Aiguilles Rospeziennes

Nous avons repris les activités en septembre dans une salle des associations réaménagée acoustiquement et nous remercions la municipalité.

L'association compte 54 adhérentes réparties en 4 groupes selon l'activité choisie :

- couture et tricot avec Yvonne le lundi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 20h à 22h,

- couture et tricot avec Annick le mardi de 14h30 à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 11h30,

- scrapbooking un mercredi sur deux avec Monique de 15h à 18h, l'autre mercredi étant couture avec Yvonne.

Il est à noter le succès de nos activités puisque les cours des lundi et jeudi sont complets.

Cette année, nous avons organisé notre repas en novembre. Une trentaine d'adhérente se sont retrouvées «au Petit Midi» où nous avons passé une agréable soirée.

La nouveauté de l'année est aussi la mise en place une fois par trimestre d'une rencontre inter-groupe, une façon de nous rencontrer entre les différents groupes et d'échanger sur nos savoirs-faire.

Nous nous retrouverons traditionnellement en janvier pour la

galette des reines !

Et cette année, nous organiserons notre exposition en mars : une façon de montrer notre travail. A cette occasion, nous réaliserons une tombola, les lots seront réalisés par les adhérentes et le bénéfice sera reversé à l'association Main Forte.

Le bureau est composé :

Sandrine CAMPION, présidente, Annick MAHE, trésorière, Anne ROBERT, secrétaire.



Amicale laïque

Cette année a commencé avec l'accueil de Vénéig BURY en tant que Trésorière adjointe dans le bureau. Laetitia PERROT, Présidente, Sandrine PARLOUER, Présidente adjointe, Angélique N'DZOUZI, Trésorière, Ludivine L'ANTHOËN, Secrétaire, remplissent pour cette année.

Voici un aperçu des rendez-vous donnés par l'Amicale cette année :

- Les rondes des gâteaux que nous retrouvons tout au long de l'année à l'école ;
- Partenariat avec le Magasin Vert de Lannion sur la vente des sapins de Noël naturels et artificiels ;
- Une vente de 300 mugs réalisés avec les dessins des enfants de l'école à l'occasion de Noël 2016 ;
- Une vente de galettes des rois avec Le Comptoir à Pains ;
- Des « Opération Pizza » avec La Trégor Inn : 165 pizzas ont été vendues à la première opération de novembre. Les prochaines seront en janvier et avril ;



- Le 11 Mars, Défilé de CARNIVAL gratuit et ouvert à tous
- Le repas annuel de l'école en collaboration avec le Relais de la Place le 11 Mars au soir (indépendant du défilé)
- La Kermesse de l'école qui aura lieu le 26 juin 2016.
- La location de la Machine à Barbe à Papa toute l'année pour vos évènements festifs.

Le bilan de l'année scolaire 2015-2016 est positif, avec près de 8000€ de financements pour les sorties et équipements pédagogiques, les voyages scolaires et autres animations extérieures menées à l'Ecole Publique Edouard Luby. Cela n'aurait pas été possible sans l'implication des bénévoles qui ont été nombreux à nous quitter au mois de juin. Nous invitons ceux qui le souhaitent à nous rejoindre ! Nous remercions également tous nos partenaires qui participent au bon déroulement de nos actions. Ceux qui souhaitent faire don d'un lot ou participer en tant que sponsors pour la Kermesse 2017 peuvent dès à présent contacter l'amicale facilement par mail : amicalederospez@gmail.com

N'hésitez pas à vous joindre à notre équipe de bénévoles et retrouvez toute notre actualité sur notre site <http://amicale.rospez.free.fr>

Conseils Municipaux

Les comptes-rendus complets sont disponibles à la Mairie et sur le site www.rospez.fr
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ

Séance du 05 juillet 2016

Objet : Consultation pour la maîtrise d'oeuvre relative à la démolition et la construction de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la salle des fêtes actuelle, datant du début des années soixante, est très vétuste et que le projet principal de la mandature est la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes. Plusieurs réunions de commissions se sont déroulées afin de déterminer le programme de ce dossier. Le projet consiste en la démolition totale de l'actuelle salle et la construction d'une nouvelle la salle des fêtes d'environ 500 m² de plein pied, sur le même site, comprenant une grande salle d'environ 300 m², une scène, une salle annexe avec kitchenette de 60 m² environ, une cuisine d'environ 50 m², un bar de 8 à 10 ml de long, des sanitaires hommes et femmes, un espace de rangement de 30m², des vestiaires et une entrée avec sas ainsi qu'un espace fumeur extérieur.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation sous la forme de la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) a été lancée pour une mission de maîtrise d'oeuvre du projet de démolition de l'ancienne salle des fêtes et construction d'une salle des fêtes. Il s'agit d'une consultation relative à un marché public de prestations intellectuelles.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 000 000,00 € H.T.

Seize réponses ont été enregistrées, dans le cadre de cette consultation, et un rapport d'analyse des offres a été réalisé par Lannion-Trégor Agglomération, notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, Vu l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, Considérant le projet de construction d'une salle des fêtes à Rospez pour un montant prévisionnel de 1 000 000,00 € H.T.,

Considérant la consultation lancée le 13 juin 2016 pour le choix du maître d'oeuvre, après en avoir délibéré,

- décide de retenir l'offre du groupement de maîtrise d'oeuvre BY Architectes de Saint-Michel- En- Grèves, pour un montant de 65 602,00 € H.T., soit 6,56 % du montant prévisionnel des travaux.

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché avec le groupement de maîtrise d'oeuvre dénommé ci-dessus et tout document y afférent.

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2016, en dépenses d'investissement, chapitre 23.

Objet: Programme de voirie 2016 : résultats de la consultation, choix de l'attributaire du Marché.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que conformément à la précédente délibération en date du 18 mai 2016, une consultation en la forme adaptée (article 27 et 59 du Code des marchés publics – décret 2016-360 du 25 mars 2016) a été lancée pour les travaux relatifs au programme de voirie 2016.

Il donne connaissance au Conseil du dossier de consultation des entreprises, et des modalités de la procédure suivie. L'estimation des travaux était de 84 602,28 €uros H.T.

Trois entreprises ont proposé une offre. Après ouverture des plis et contrôle de ces offres, il propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant H.T. de 56 499,56 €uros (soit 67 799,47 €uros T.T.C.).

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, après vote, à l'unanimité :

- approuve le dossier de consultation des entreprises réalisé pour les travaux relatifs au Programme de voirie 2016, et la procédure suivie,

- décide d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA, pour un montant H.T. de 56 499,56 € (soit 67 799,47 € T.T.C.)

- donne pouvoir au maire afin de signer le marché à intervenir avec l'Entreprise EUROVIA, ainsi que toutes pièces relatives à ce marché,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la commune, section d'investissement chapitre 23.

Objet : Financement de la reconstruction de centre de secours à Pégase V.

Exposé des motifs :

La commune de Lannion est amenée à participer financièrement à la reconstruction de centre de secours à Pégase V.

Suivant les modalités fixées par le SDIS des Côtes d'Armor, cette participation couvre la mise à disposition du terrain et 10% du coût des travaux, soit :

- Acquisition du terrain : 420.000 €
- Participation aux travaux : 480.000 €

La convention qui vous est proposée répartit ce coût entre les communes situées dans la zone de 1er appel du Centre de Secours au prorata de leur population et de la moyenne du nombre d'interventions effectuées par le CSP de Lannion sur leur territoire au cours des 3 dernières années.

Pour les communes faiblement couvertes par le CSP de Lannion (Langoat et Pleumeur Bodou) cette pondération est divisée par 2.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une participation communale pour les travaux du futur centre de secours s'avère parfaitement justifiée, par contre une participation pour l'acquisition du terrain ne l'est pas, ce terrain restant propriété de Lannion à l'issue des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après vote, à l'unanimité (17 voix Pour) :

- Approuve le principe d'une participation de la commune de Rospez pour les travaux de construction du futur centre de secours à Pégaze V,
- Refuse le principe d'une participation pour l'acquisition du terrain ou s'implantera ce centre de secours, ce terrain restant propriété de Lannion à l'issue des travaux.
- en conséquence, demande à la commune de Lannion de bien vouloir modifier son projet de convention.

Objet : Acquisition de 6 vidéoprojecteurs interactifs et de 6 ordinateurs portables pour l'école publique Edouard Luby.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa précédente délibération en date du 1er février 2016 relative à l'acquisition de six vidéoprojecteurs interactifs et de six ordinateurs portables pour l'école publique Edouard Luby.

L'estimation initiale de cette acquisition était de 15 824,50 € H.T. Plusieurs devis ont été sollicités, et le maire propose à l'assemblée communale de retenir la proposition de la Société ICS de Lannion (Informatique Custom Service) pour un montant H.T. de 15 456,42 € (soit 18 542,10 € T.T.C).

Le Conseil municipal, entendu les explications de monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition financière de la Société ICS, pour un montant hors taxes de 15 456,42 € (soit 18 542,10 € T.T.C).
- autorise le Maire à commander ce matériel auprès de la Société ICS et à signer le devis correspondant.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, en section dépenses d'investissement, chapitre 21.

Objet : Fourniture et pose de 5 alimentations électriques dans le cadre du projet d'installation de vidéoprojecteurs et ordinateurs portables à l'école Luby.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la SARL ADELEC de Louannec pour l'alimentation électriques des salles de classe ou seront installés les vidéoprojecteurs et ordinateurs portables, projet que le Conseil municipal a validé le 1er février 2016.

Les alimentations électriques sont prévues pour deux prises par salle et les Liaisons réseaux sont de type grade 3 2200Mhz (entre la baie et les salles).

Le coût de cette installation, selon le devis de la SARL ADELEC est de 2 801,00€ hors taxes, soit 3 361,20 € toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le devis de la SARL ADELEC, pour les travaux visés ci-dessus, et pour un montant H.T de 2 801,00 € H.T. (3 361,20 € T.T.C).
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour commander ces travaux et signer le devis de la SARL ADELEC.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal en section d'investissement, chapitre 23.

Objet : Délibération relative à la lutte contre le frelon asiatique

Exposé des motifs:

Une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité. Le territoire de la commune est concerné par plusieurs de ces espèces, c'est pourquoi une stratégie d'action est proposée.

Pour lutter contre le Frelon asiatique :

Les pertes économiques que le Frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le Frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

LTC propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.

En fin d'année, la commune adressera un bilan des interventions à LTC et bénéficiera d'un fonds de concours pour les destructions de nids actifs réalisées entre le 1er mars et le 30 novembre, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous :

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	10 €/nid	10 €/nid	Coût de l'intervention moins 20€/nid
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	40 €/nid	40 €/nid	Coût de l'intervention moins 80€/nid

Ce dispositif est mis en place à titre expérimental pour l'année 2016. Il sera évalué en fin d'année avant une éventuelle reconduction.

Remarque : Le soutien au piégeage n'a pas été retenu dans le cadre de la stratégie à mener par LTC car le retour d'expériences a montré les dangers d'un piégeage massif et non contrôlé, notamment de la part des particuliers. Les pièges, même améliorés, capturent de nombreux autres insectes pollinisateurs faisant parfois partie d'espèces rares ou protégées. Le piégeage est donc plutôt laissé à l'initiative des apiculteurs ou des techniciens spécialisés.

Pour lutter contre les plantes exotiques invasives

Pour les espèces végétales invasives, Lannion-Trégor Communauté, en collaboration avec les comités des bassins versants, va accompagner les communes dans la stratégie de lutte contre les espèces végétales invasives qui comprendra plusieurs axes :

- La constitution et l'animation d'une cellule de référents communaux (techniciens et élus).
- L'organisation de formations mutualisées (reconnaissance des espèces, techniques de lutte...) en associant les équipes de l'Agence Technique Départementale si possible.
- La fourniture d'outils aux référents communaux qui souhaitent participer à l'inventaire des stations d'espèces invasives.
- L'apport d'un appui technique pour les chantiers d'élimination organisés par les communes.
- La poursuite des opérations de lutte en mobilisant aussi le réseau associatif.
- La sensibilisation des parlementaires du territoire pour faire évoluer la réglementation en matière d'espèces invasives (listes d'espèces à interdire à la commercialisation...).
- Le développement d'outils de communication : plaquettes, participation à des manifestations, promotion de la charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source » auprès des professionnels et jardineries, la transmission aux communes de modèles d'articles pour les bulletins communaux/contenus pour les sites web.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de ROSPEZ décide à l'unanimité :

- D'adhérer au dispositif proposé par Lannion-Trégor Communauté en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales
- De solliciter Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,
- De favoriser la destruction des nids de Frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées, selon les modalités précisées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
- De préciser que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal 2016, chapitre 011.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSPEZ

OBJET : DEFENSE DU CENTRE HOSPITALIER DE LANNION TRESTEL

Nous sommes interpellés par les représentants du personnel du Centre Hospitalier de Lannion Trestel sur :

- la perspective de fermeture de 29 lits
- la perspective de suppression de 40 emplois dans un premier temps (combien ensuite)?
- l'impasse dans laquelle se trouve l'établissement en terme d'investissement alors que plusieurs millions de travaux seraient nécessaires rien que sur le site de Trestel (centre de rééducation).

L'établissement rencontre des difficultés financières depuis de nombreuses années, les contrats de retour à l'équilibre successifs ont montré leurs limites à restaurer un équilibre financier et ont contribué à dégrader les conditions de travail des personnels.

L'examen de la situation de l'établissement par le COPERMO a été sollicité par l'ARS Bretagne. Le dossier préparé

dans ce cadre envisage les suppressions évoquées ci-dessus.

Elles sont de nature à engendrer de nouvelles difficultés pour l'établissement.

L'établissement rencontre déjà des difficultés en terme de capacité d'hospitalisation à certaines périodes (patients hébergés, parfois une dizaine, dans le couloir du service des urgences près de 24h), en terme de conditions et charges de travail notamment suite suppressions de postes, de lits et réorganisations antérieures.

Les objectifs envisagés dans le cadre du COPERMO (durées de séjour, ratios de personnel, regroupement d'activités) ne feront que renforcer les difficultés de l'établissement et porter atteinte à la qualité de l'offre de soins dans le Trégor. Qu'advient-il ensuite : de nouvelles suppressions de postes, de nouvelles fermetures de lits ?

La Direction de l'établissement s'est fait l'écho par voie de presse de la qualité de prise en charge dans l'établissement, du niveau d'investissement de l'ensemble du personnel, soulignés par les experts de la Haute Autorité de Santé lors de la récente visite de certification. Cela ne doit pas se trouver menacé par pure logique financière.

Nous Conseil Municipal de la commune de ROSPEZ vous demandons :

- le maintien de la capacité actuelle en termes de lits d'hospitalisation
- le maintien des emplois à hauteur des effectifs et compétences actuels
- la pérennité de la totalité des activités actuelles du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel.
- la pérennité des activités de rééducation et réadaptation sur le site de Trestel dans le champ de la fonction publique.
- une solution à ses difficultés d'investissement (entretien de l'existant, mises aux normes, sécurité).

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents à la réunion de conseil du 05 juillet 2016.

Séance du 28 Septembre 2016

Objet : Bail précaire de la maison DANES.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le médecin qui exerce sur la commune a obtenu un permis de construire pour l'extension de son cabinet médical, afin de pouvoir accueillir à terme dans ces locaux des kinésithérapeutes et un cabinet infirmier et un autre médecin.

Les travaux d'extension doivent normalement débuter en novembre 2016 et pour une durée de sept mois. Durant les travaux il faudra trouver une solution pour que le médecin puisse continuer son activité professionnelle à Rospez.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal que la commune prenne en location la maison d'habitation appartenant à Monsieur et Madame Olivier DANES, résidant actuellement en région toulousaine, afin d'y installer provisoirement pendant les travaux le médecin. Les propriétaires ont donné leur accord verbal pour un bail précaire avec la commune de Rospez et avec autorisation de sous location au profit du médecin le Docteur CHARDONNET, pour une durée de sept mois, sur la base d'un loyer de 700 euros par mois et avec rédaction du bail chez un notaire. (le bail sera rédigé en l'étude de Maître Hubert JAGUIN, notaire à Lannion),

Objet : Sous location de la maison DANES au profit du Docteur CHARDONNET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le médecin exerçant sur la commune a obtenu un permis de construire pour l'extension de son cabinet médical et que les travaux doivent débuter en novembre pour une durée d'environ sept mois.

Le médecin devra donc exercer son activité dans un autre local pendant les travaux.

Il propose au conseil municipal de sous louer la maison DANES au docteur Carine CHARDONNET pendant sept mois à compter du 1er novembre 2016, avec un loyer mensuel de 200 euros.

Le conseil municipal, considérant qu'il est très important que le Docteur Carine CHARDONNET puisse exercer son activité sur la commune pendant les travaux d'extension de son cabinet médical, considérant que la commune de Rospez loue à M. et Mme Olivier DANES leur maison,

au 22 route de Kerambron à Rospez, à compter du 1er novembre 2016 pour une durée de sept mois, avec autorisation de sous-location au profit du Docteur Carine CHARDONNET,

Le bail correspondant sera rédigé en l'étude de Maître Hubert JAGUIN, Notaire à Lannion (22).

Objet : Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement de l'ALSH périscolaire (garderie) et de l'ALSH extrascolaire (centre de loisirs)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il souhaite proposer aux familles qui utilisent les services de l'accueil périscolaire et extrascolaire de la commune, la possibilité de régler les factures par prélèvement, afin de faciliter le recouvrement de celles-ci.

Le conseil municipal, entendu les explications de monsieur le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de proposer aux familles le paiement des redevances de l'accueil périscolaire (garderie) et de l'accueil extrascolaire (centre de loisirs) par prélèvement.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION ISSUE DE LA FUSION DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU HAUT-TRÉGOR ET DE LA PRESQU'ILE DE LÉZARDRIEUX AU 1ER JANVIER 2017

Par arrêté en date du 12 septembre 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a prononcé la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux.

Les conseils municipaux des communes intéressées disposent, à compter de la date de publication de l'arrêté, d'un délai de trois mois pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant. Cette composition doit être validée par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. A défaut, la répartition de droit commun est arrêtée par le préfet. Le nombre et la répartition des sièges sont fixés soit :

- Selon la répartition de droit commun, le conseil communautaire est composé de 92 conseillers titulaires et 48 conseillers suppléants selon la répartition de droit commun annexée à la présente délibération.
- Selon un accord local, la commune de Rospez ayant une Population de 1 742 Habitants aura un conseiller communautaire

AVIS SUR LE PROJET DE STATUTS DE LA NOUVELLE AGGLOMÉRATION «LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ» ISSUE DE LA FUSION AU 1ER JANVIER 2017 DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ ET DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU HAUT-TRÉGOR ET DE LA PRESQU'ILE DE LÉZARDRIEUX

Par arrêté en date du 12 septembre 2016, le Préfet des Côtes d'Armor a prononcé la fusion de Lannion-Trégor Communauté et des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux au 1er janvier 2017. Cet arrêté a précisé les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération « Lannion Trégor Communauté » :

- Elle exerce les compétences obligatoires propres aux communautés d'agglomérations sur l'intégralité du périmètre.
- Elle exerce la somme des compétences optionnelles et facultatives des anciennes communautés dans le périmètre de ces dernières. La nouvelle communauté dispose ensuite d'un délai d'un an pour harmoniser les compétences optionnelles afin de les exercer de la même manière sur l'intégralité du périmètre, et d'un délai de deux ans pour les compétences facultatives.

Les réunions du comité de pilotage fusion ont permis de mener une réflexion en amont sur les compétences à exercer au niveau de la nouvelle communauté. Ainsi, afin d'harmoniser certaines compétences dès l'entrée en vigueur de la fusion, il est proposé d'adopter le projet de statuts ci-joint qui modifie les compétences de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017.

1) Le projet soumis reprend, au titre des compétences obligatoires, celles devant obligatoirement être exercées par toute communauté d'agglomération. Il intègre ainsi les nouveaux transferts prévus par la loi NOTRe au 1er janvier 2017, à savoir :

- Développement économique.
- Promotion du tourisme – dont la création d'offices du tourisme.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage .
- Collecte et traitement des déchets.

2) Les compétences optionnelles (Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire, Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire, Maisons des Services Au Public) seront exercées sur l'intégralité du territoire à partir du 1er janvier 2017.

3) Concernant les compétences facultatives, elles peuvent être exercées dans le cadre des anciens périmètres durant un délai de 2 ans.

La compétence « action sociale en direction des personnes âgées et en direction de la petite enfance et de l'enfance jeunesse » est limitée aux équipements cités dans le projet de statuts. Ces équipements sont les équipements actuellement gérés par les 3 communautés auxquels s'ajoutent les Relais Parents Assistants Maternels basés à Lannion, à Louannec et Plestin-les-Grèves. Ce transfert entraîne ainsi la dissolution du Syndicat de la petite enfance de Louannec et du Syndicat de la petite enfance de Plestin-les-Grèves.

Le « financement du contingent d'incendie et de secours » actuellement limité à la communauté d'agglomération sera exercé sur l'intégralité du territoire.

I – COMPETENCES OBLIGATOIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

I-1 – Le développement économique et touristique

I-1-1 Développement économique

Elaboration d'une politique globale et harmonieuse de développement économique visant, d'une part, à équilibrer les activités sur la totalité du territoire de la communauté, et, d'autre part, à diversifier la nature de ces activités.

I-1-2 Politique locale du commerce

Elaboration d'une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

I-1-3 Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

L'accueil, l'information, la promotion, l'animation touristique et la commercialisation de prestations de services ou de produits touristiques, en cohérence avec les politiques départementales et régionales et en s'appuyant sur la destination « Côte de granit rose – Baie de Morlaix » ainsi que sur les Offices de Tourisme Communautaires structurés sous forme d'EPIC.

I-2 – Aménagement de l'espace communautaire

Elaboration, révision et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et des schémas de secteur

I-3 – Equilibre social de l'habitat

Définition et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat.

Politique du logement : programmation, construction, rénovation et gestion de logements (dont les logements sociaux) d'intérêt communautaire.

I-4 – Aires d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

I-5 – Politique de la ville dans la communauté

En matière de dispositifs contractuels de développement urbain, pour les nouveaux contrats de ville

I-6 – Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

Elimination et valorisation des déchets inertes provenant des déchèteries.

Actions de prévention visant à favoriser l'amélioration de la collecte et de l'élimination des déchets de toutes catégories.

II – COMPETENCES OPTIONNELLES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

II-1 – Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Schéma des voies structurantes.

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Création ou aménagement parcs stationnement d'intérêt communautaire.

II-2 – Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

II-2-1 Qualité de l'eau y compris protection de la ressource

Lutte contre les pollutions de toute nature notamment lutte contre la prolifération des algues vertes.

Mise en œuvre d'actions de reconquête de la qualité de l'eau

Elaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

II-2-2 Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Elaboration et mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial.

Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement des énergies renouvelables : filière bois/énergie, éolien, photo-voltaïque, autres énergies.

Actions visant à la réduction des consommations d'énergies (y compris pour les communes).

Construction et gestion de chaufferies centrales ainsi que création et gestion de réseaux de distribution de chaleur d'intérêt communautaire.

II-2-3 Espaces naturels

Assistance aux communes pour la protection, l'aménagement et la mise en valeur des espaces naturels sensibles ou remarquables : coordination, ingénierie.

Protection des sites naturels sensibles ou remarquables d'intérêt communautaire par des acquisitions, des opérations de restauration et d'aménagement, des actions de gestion et de valorisation.

Connaissance, préservation et mise en œuvre opérationnelle de programmes et d'actions en faveur de la biodiversité.

II-2-6 Lutte contre les pollutions de toute nature notamment lutte contre laPréservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen relevant des directives « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux ». Contribution en assurant les missions d'opérateur et/ou de gestion pour les sites NATURA 2000.

II-3 – Equipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et services culturels et sportifs d'intérêt communautaire (en termes d'investissement et de fonctionnement) dont l'enseignement de la musique.

Soutien aux associations, actions, manifestations et évènements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

II-4 – Maison des services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes.

III – LES COMPETENCES FACULTATIVES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

III-1 – Dans les périmètres de Lannion-Trégor Communauté et de la Communauté de communes du Haut Trégor avant la fusion du 1er janvier 2017

La communauté d'agglomération exercera, conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du CGCT, jusqu'à l'expiration du délai de deux ans à compter de la fusion, dans le cadre des périmètres correspondant respectivement à la communauté d'agglomération « Lannion-Trégor Communauté » et de la communauté de communes du Haut Trégor avant la fusion du 1er janvier 2017, la compétence facultative :
Assainissement collectif des eaux usées

III-2 – Dans le périmètre de l'ensemble de Lannion-Trégor Communauté au 1er janvier 2017

III-2-1 Enseignement supérieur, recherche et formation

III-2-2 Aménagement numérique du territoire

III-2-3 L'action sociale en direction des personnes âgées

III-2-4 L'action sociale en direction de la petite enfance et de l'enfance jeunesse

a) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Plouaret :

b) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Cavan :

c) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Pleudaniel et ses annexes:

d) Le Pôle « Petite enfance, enfance-jeunesse » basé à Tréguier et ses annexes:

e) Les « Relais Parents Assistants Maternels »

III-2-5 Mutualisation de moyens et de personnels

Mutualisation des moyens humains et matériels avec les communes membres et mise à disposition de services conformément aux dispositions prévues au CGCT.

Possibilité de réaliser des travaux de voirie pour le compte de collectivités et de leurs groupements.

III-2-6 Coopération décentralisée

Actions de coopération décentralisée menées dans le champ d'intervention de la communauté, en partenariat avec des collectivités locales étrangères ou en soutien à des associations menant des actions directes avec ces dernières.

III-2-7 Equipements ferroviaires

Aménagement ou participation à l'aménagement des abords des gares.

III-2-8 Maisons de santé

La construction, la rénovation, la location, la gestion et la vente d'équipements (Cavan, Pleumeur-Gautier et Le Vieux Marché) à vocation de santé publique.

III-2-9 Financement du contingent d'incendie et de secours

III-2-10 Assainissement non collectif des eaux usées

Création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

III-2-11 Construction et entretien de la caserne de gendarmerie de Lézardrieux : travaux d'entretien hors logements

III-2-12 Balisage de la rivière de Tréguier

III-2-13 Entretien de la « grande cale » de Pors Hir (Plougrescant) et de la cale du port de La Roche Jaune (Plouguiel)

Objet : Déplacement de ligne HTA route de Quemperven.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SEM Lannion Trégor a obtenu un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement route de Quemperven à ROSPEZ.

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de déplacer une ligne électrique HTA qui surplombe le terrain ou sera réaliser le lotissement de la SEM.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale le devis relatif à ce déplacement de ligne présenté par ERDF (devis n° DB27/025091/001003). Le coût de ce devis de travaux électricité est de 11 043,73 € T.T.C., et monsieur le Maire propose qu'il soit pris en charge par le budget communal.

Objet : Demande de participation auprès de la Commune de CAOUENNEC-LANVEZEAC pour frais de piscine de l'Ecole Luby année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Commune de Caouënnec - Lanvézéac une participation au titre des frais de piscine, pour l'année scolaire 2015-2016, pour les élèves scolarisés à Rospez dans le cadre du R.P.I à l'école Luby et résidant à Caouënnec-Lanvézéac. Pour l'année scolaire 2015/2016, le coût des séances piscine est de 2 178,00 € et le coût des transports piscine est de 437,00€, soit un total de 2 615,00 €, pour 64

élèves du R.P.I de l'Ecole Luby (CP, CE1 et CE2 ayant suivi cet enseignement), ce qui donne un coût par élève de 40,86 €.

Le Conseil Municipal, sollicite auprès de la Commune de Caouënnec-Lanvézéac une participation pour frais de piscine pour l'année scolaire 2015-2016 sur la base de 40,86 € par élève résidant à Caouënnec-Lanvézéac et scolarisé en CP, CE1 et CE2 au RPI à l'Ecole Luby à Rospez, soit un montant global de : 817,20 € pour 20 élèves de Caouënnec - Lanvézéac concernés par cet enseignement.

Objet : Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maîtrise des consommations d'énergie au niveau du patrimoine constitue un enjeu budgétaire et environnemental majeur.

Lannion-Trégor Communauté a intégré à son Plan Climat-Air-Energie Territorial l'objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) et propose à ses communes membres le service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé.

Objet : Devis de travaux de voirie avec LTC

Le Maire informe le Conseil municipal que la route de Buhulien se dégrade (classée route communautaire) et qu'il a contacté Lannion Trégor communauté service voirie pour un devis de réparation des fissures de cette voie : coût du devis 6 851,43 € TTC.

Il a également sollicité auprès de LTC un devis pour la reprise d'un busage en traversée de route (route de Lanmérin, en agglomération , en face de la garderie de l'école publique). Coût du devis : 1 451,72 € TTC.

Objet : Bien immobilier en état manifeste d'abandon.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un bien immobilier situé route de St-Marc (succession LE GUILLARM) est très dégradé depuis plusieurs années. L'ancien propriétaire est décédé il y a plus de 30 ans. Le Maire propose au conseil de lancer la procédure de « bien immobilier en état manifeste d'abandon » conformément aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi ALUR du 24/03/2014 : article 71.

Le conseil municipal approuve la proposition du maire et lui demande de lancer cette procédure.

Objet : Décision modificative n°1 au budget du lotissement communal n°4 de Park Guen.

Afin de pouvoir procéder à la clôture de ce lotissement, il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'alimenter le compte 6718 de 10 euros et de diminuer de 10 euros le compte 6522., ceci afin de pallier aux arrondis de TVA.

Les Infos Pratiques

S.A.M.U. 15 ou 112
Pompiers 18 ou 112
Police 17
Gendarmerie 02 96 37 03 78
Centre anti-poisons Rennes
02 99 59 22 22

Centre hospitalier
Rue Kergomar Lannion
02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor
Rue Docteur Feuillu Lannion
02 96 46 65 65

Maison médicale, CHU lannion
L'accueil et la prise en charge des patients le soir et WE sont assurés par des médecins libéraux dans les locaux des consultations externes. Il est nécessaire d'appeler le 15 avant de s'y rendre.
Les horaires d'ouverture:
- En semaine, de 20h à 24h
- Le samedi, de 13h à 24h
- Le dimanche, de 8h à 24h

Médecin
Carine Chardonnet
36 route de saint marc
02 96 21 86 92
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h à 19 h, uniquement sur rendez-vous

Pharmacie
Jacques Chabot
10, place du centre
02 96 38 07 64

Taxi – Transport malades assis
Gilbert Duval
06 30 78 91 02
02 96 46 47 92

Cabinet d'Infirmières
1 rue de Buhulien
02 96 38 07 47

Masseur Kinésithérapeute
Madame Le Bougeant Morgane
Monsieur Le Pierres Ronan
Monsieur Le Mener Cédric
Impasse de la Poste
02 96 21 45 63
06 42 02 22 29

La Mairie
Du lundi au vendredi,
De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
Fermée le samedi (sauf permanences)
<http://www.rospez.fr>
rospez.mairie@orange.fr
02 96 38 07 15

Ecole publique Edouard Luby
1, Rue François Nicolas
09 64 18 62 55 (primaire)
02 96 38 03 32 (maternelle)
Contact : Mme Béllanger (Directrice)
<http://www.ecole-edouard-luby-rospez.ac-rennes.fr/>

Accueil de Loisirs Sans Hébergement
1, Rue François Nicolas
alsh.rospez@gmail.com
Centre : 02 96 38 05 84
Cantine : 02 96 38 43 15
Mairie : 02 96 38 07 15

Ecole catholique Sainte Marie
1, Route de Quemperven
02 96 38 02 08
Contact : Mme Guervilly (Directrice)

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge à Lannion
02 96 05 09 00
Astreinte assainissement collectif
06 09 57 15 73

Transports intercommunaux
Les transports intercommunaux Lannion-Trégor (TILT) proposent aux usagers une déserte des communes du territoire communautaire, via des lignes régulières ou des lignes à la demande.
<http://www.lannion-tregor.com>

Centre des finances publiques
Service des impôts des particuliers,
54, rue de Kra Douar à Lannion.
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15
02 96 48 95 94

Trésor public
Trésorerie principale,
2, quai de Viarmes
Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30 (16h le vendredi)
02 96 46 76 10

La Poste
Du mardi au vendredi,
De 8h30 à 12h30,
Le samedi, de 9h à 12h

La bibliothèque
Impasse de la Poste
Le samedi, de 10h30 à 12h

GDF (sécurité dépannage)
0810 433 022

Urgence dépannage électricité
0810 333 122

Union locale CLCV
Défense des consommateurs, des locataires, des usagers et du cadre de vie
5, rue de Broglie à Lannion
02 96 48 07 46

UFC-Que Choisir
Défense des consommateurs
1, rue Ampère à Lannion
02 96 20 58 76

Restaurants du coeur
Distribution alimentaire, aide à la personne.
Rue du Calvaire à Servel
02 96 47 26 18

Centre alimentaire du Trégor
Distribution alimentaire par l'intermédiaire du CCAS.
7, Rue de Beauchamp à Lannion
06 02 50 12 05

Secours catholique
Association caritative reconnue d'intérêt public,
4, rue du Petit Forlac'h à Lannion
02 96 37 98 51

Secours populaire
Aide alimentaire et vestimentaire,
1, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 46 51 14

Croix-rouge française
Accueil de personnes en difficulté, distribution alimentaire, formation secouriste
7, rue de Beauchamp à Lannion
02 96 37 74 18

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1 <i>Jour de l'An</i>	M 1	M 1	S 1	L 1 <i>Fête du Travail</i>	J 1
L 2 <i>Ordures Ménagères</i>	J 2 5	J 2 9	D 2	M 2	V 2 <i>Ordures Ménagères</i>
M 3 1	V 3	V 3	L 3 Tri Sélectif	M 3 18	S 3
M 4	S 4	S 4	M 4 14	J 4 18	D 4 <i>Pentecôte</i>
J 5	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5 <i>L.de Pentecôte</i>
V 6	L 6 Tri Sélectif	L 6 Tri Sélectif	J 6	S 6 Tri Sélectif	M 6
S 7	M 7 6	M 7 10	V 7	D 7	M 7 23
D 8	M 8 6	M 8 10	S 8	L 8 <i>Ordures Ménagères</i>	J 8
L 9 Tri Sélectif	J 9	J 9	D 9	M 9 19	V 9
M 10 2	V 10	V 10	L 10 <i>Ordures Ménagères</i>	M 10 19	S 10
M 11	S 11	S 11	M 11 15	J 11	D 11
J 12	D 12	D 12	M 12 15	V 12	L 12 Tri Sélectif
V 13	L 13 <i>Ordures Ménagères</i>	L 13 <i>Ordures Ménagères</i>	J 13	S 13	M 13 24
S 14	M 14	M 14 11	V 14	D 14	M 14 24
D 15	M 15 7	M 15 11	S 15	L 15 Tri Sélectif	J 15
L 16 <i>Ordures Ménagères</i>	J 16	J 16	D 16 <i>Pâques</i>	M 16	V 16
M 17 3	V 17	V 17	L 17 <i>L.de Pâques - Tri Sélectif</i>	M 17 20	S 17
M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18
J 19	D 19	D 19	M 19 16	V 19	L 19 <i>Ordures Ménagères</i>
V 20	L 20 Tri Sélectif	L 20 Tri Sélectif	J 20 16	S 20	M 20 25
S 21	M 21 8	M 21 12	V 21	D 21	J 22
D 22	M 22 8	M 22 12	S 22	L 22 <i>Ordures Ménagères</i>	V 23
L 23 Tri Sélectif	J 23	J 23	D 23	M 23 21	S 24
M 24 4	V 24	V 24	L 24 <i>Ordures Ménagères</i>	M 24 21	D 25
M 25	S 25	S 25	M 25 17	J 25 <i>Ascension</i>	L 26 Tri Sélectif
J 26	D 26	D 26	M 26	V 26	M 27 26
V 27	L 27 <i>Ordures Ménagères</i>	L 27 <i>Ordures Ménagères</i>	J 27	S 27	M 28 26
S 28	M 28	M 28 13	V 28	D 28	J 29
D 29		J 30	S 29	L 29 Tri Sélectif	V 30
L 30 <i>Ordures Ménagères</i>		V 31	D 30	M 30 22	
M 31				M 31	

Rospez Zone Nord

 collecte des ordures ménagères (bac gris/marron)

 collecte du tri sélectif

 collecte décalée



JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
D 1 <i>Jour de l'An</i>	M 1	M 1	S 1	L 1 <i>Fête du Travail</i>	J 1
L 2	J 2 5	J 2 9	D 2	M 2	V 2 <i>Ordures Ménagères</i>
M 3 1	V 3 Tri Sélectif	V 3 Tri Sélectif	L 3	M 3 18	S 3
M 4	S 4	S 4	M 4 14	J 4 18	D 4 <i>Pentecôte</i>
J 5	D 5	D 5	M 5	V 5 <i>Ordures Ménagères</i>	L 5 <i>L.de Pentecôte</i>
V 6 Tri Sélectif	L 6	L 6	J 6	S 6	M 6
S 7	M 7 6	M 7 10	V 7 <i>Ordures Ménagères</i>	D 7	M 7 23
D 8	M 8 6	M 8 10	S 8	L 8	J 8
L 9	J 9	J 9	D 9	M 9 19	V 9 Tri Sélectif
M 10 2	V 10 <i>Ordures Ménagères</i>	V 10 <i>Ordures Ménagères</i>	L 10	M 10 19	S 10
M 11	S 11	S 11	M 11 15	J 11	D 11
J 12	D 12	D 12	M 12 15	V 12 Tri Sélectif	L 12
V 13 <i>Ordures Ménagères</i>	L 13	L 13	J 13	S 13	M 13 24
S 14	M 14	M 14 11	V 14 Tri Sélectif	D 14	M 14 24
D 15	M 15 7	M 15 11	S 15	L 15	J 15
L 16	J 16	J 16	D 16 <i>Pâques</i>	M 16	V 16 <i>Ordures Ménagères</i>
M 17 3	V 17 Tri Sélectif	V 17 Tri Sélectif	L 17 <i>L.de Pâques</i>	M 17 20	S 17
M 18	S 18	S 18	M 18	J 18	D 18
J 19	D 19	D 19	M 19 16	V 19 <i>Ordures Ménagères</i>	L 19
V 20 Tri Sélectif	L 20	L 20 12	J 20 16	S 20	M 20 25
S 21	M 21 8	M 21 12	V 21 <i>Ordures Ménagères</i>	D 21	J 22
D 22	M 22 8	M 22 12	S 22	L 22	V 23 Tri Sélectif
L 23	J 23	J 23	D 23	M 23 21	S 24
M 24 4	V 24 <i>Ordures Ménagères</i>	V 24 <i>Ordures Ménagères</i>	L 24	M 24 21	D 25
M 25	S 25	S 25	M 25 17	J 25 <i>Ascension</i>	L 26
J 26	D 26	D 26	M 26	V 26 Tri Sélectif	M 27 26
V 27 <i>Ordures Ménagères</i>	L 27	L 27	J 27	S 27	M 28 26
S 28	M 28	M 28 13	V 28 Tri Sélectif	D 28	J 29
D 29		J 30	S 29	L 29	V 30 <i>Ordures Ménagères</i>
L 30		V 31 Tri Sélectif	D 30	M 30 22	
M 31				M 31	

Rospez Zone Sud

 collecte des ordures ménagères (bac gris/marron)

 collecte du tri sélectif